



## RESIDENCE "LE CLOS DES VIGNES DU MEMORIAL"

Devenez propriétaire de votre pavillon grâce à la location-accession  
Rue de la Mare Aubry 02400 CHÂTEAU-THIERRY

N° de logement	Type	Surface habitable en m2	Surface par logement du garage	Surface par logement de la place de parking	Prix de vente TTC (TVA à 5,5%)*	Montant initiale de la redevance mensuelle **		
						Redevance locative	Redevance acquisitive	Redevance Totale
Lot 1	4	87,65	13,85		178 000 €			
Lot 2	4	87,64	13,73		175 000 €			
Lot 3	4	87,64	13,73		175 000 €			
Lot 4	4	87,41	14,42		178 000 €	679 €	1 €	680 €
Lot 5	3	71,38		12,00	152 000 €			
Lot 6	3	71,38		12,10	147 000 €	574 €	1 €	575 €
Lot 7	3	71,38		12,40	152 000 €			

\* **Prix de vente** Sous conditions de ressources, hors frais de notaire, TVA à 5,5 % comprise et dans le cadre d'une opération en P.S.L.A. (prêt social location-accession).

\*\* **Redevance** Pendant la durée du contrat de location-accession, le locataire-accédant verse une redevance composée d'une part locative et d'une part acquisitive. Exemple de mensualité en prenant en compte le Prêt à taux 0% et un prêt complémentaire à 1,60% sur 25 ans, hors assurance, hors frais de notaire.

### ACHAT EN LOCATION-ACCESSION : Comment ça marche ?

Vous allez passer par une phase locative (de 1 an minimum à 3 ans maximum).

Durant cette phase locative, vous paierez une redevance comprenant une part locative et une part acquisitive.

Au bout d'un an, date anniversaire du contrat de location-accession, vous souhaitez lever l'option :

- 1) On prend le prix de vente de départ
- 2) On le diminue de 1 % par année de phase locative
- 3) On y soustrait la part acquisitive
- 4) Vous signez l'acte authentique chez le notaire et passez en phase accession.

La location-accession offre une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans  
(phase locative comprise)